

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Épreuve/sous-épreuve :	
	NOM : (en majuscule, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat	<input type="text"/>
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
NE RIEN ÉCRIRE	Appréciation du correcteur	
	<input type="text"/> Note :	

*Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.*

## MENTION COMPLÉMENTAIRE SERVICES FINANCIERS

- Session 2021 -

### ÉPREUVE E3 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DES SERVICES

## SUJET

**Durée : 3 heures**

**Coefficient : 2**

Ce sujet comporte 8 pages, numérotées de 1/8 à 8/8.  
Assurez-vous qu'il soit complet dès qu'il vous est remis.

Les éléments de réponse sont à composer sur la copie.

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.  
L'usage de calculatrice sans mémoire, «type collègue» est autorisé.

**Aucun document autorisé**

Mention Complémentaire Services Financiers	AP2106-MC4 SF E3	Session 2021	SUJET
Épreuve E3 : Environnement Économique et Juridique des Services	Durée : 3 H	Coefficient : 2	Page 1/8

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## PARTIE 1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

21 POINTS

**Vous êtes nouvellement nommé chargé de clientèle à la Banque du Nord dans une agence de centre-ville. Alors que la crise sanitaire a marqué l'arrêt de la croissance du pays, votre directeur vous montre les derniers chiffres de l'épargne des français qui, eux s'affolent. Il veut vérifier vos connaissances sur la consommation et l'épargne et vous demande de préparer un dossier. Il vous remet deux documents.**

À partir de vos connaissances et des documents 1 et 2 :

- 1.1. Identifier les différentes sources de revenus des ménages.
- 1.2. Indiquer les catégories de ménages qui ont le plus souffert de la crise sanitaire et celles qui ont le mieux résister. Expliquer les raisons.
- 1.3. Analyser l'impact de la crise sanitaire sur la consommation des ménages et sur l'épargne des ménages.
- 1.4. Expliquer la phrase « Il va falloir soutenir les revenus des plus modestes pour redresser la consommation » et les moyens que l'État pourrait mettre en place.
- 1.5. Expliquer ce qu'est la propension à consommer.
- 1.6. Indiquer les trois principaux motifs de l'épargne.
- 1.7. Présenter les différentes formes de l'épargne.
- 1.8. À l'aide des documents 1 et 2 et de vos connaissances, traiter le sujet ci-après :

Après avoir défini les notions de consommation et de ménages en introduction, analyser dans une première partie le comportement des ménages durant le confinement en termes de consommation et d'épargne en faisant le lien avec le pouvoir d'achat.

Puis, dans une seconde partie, expliquer les conséquences de la baisse de la consommation et conclure en précisant de quelle manière l'économie peut être relancée.

**NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE**

**PARTIE 2 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET FISCAL**

**19 POINTS**

**Vous intégrez le service juridique. Vous étudiez les différents dossiers avant de recevoir la clientèle. Vous disposez du document 3.**

**Situation 1**

**Gilbert DUMONT s'est porté caution solidaire pour le prêt de son fils, Louis DUMONT. Il souhaite des informations. En effet, Louis est sans emploi depuis plusieurs mois et il vient d'informer son père qu'il n'arrivait plus à rembourser ses échéances de prêt.**

- 2.1. Définir la notion de cautionnement solidaire.
- 2.2. Citer une autre forme de cautionnement et préciser les différences par rapport au cautionnement solidaire.
- 2.3. Conclure sur les conséquences de l'engagement de Gilbert DUMONT.

**Cependant, Gilbert DUMONT doute des difficultés financières de son fils. Il vous demande de lui fournir des informations sur les mouvements de son compte.**

- 2.4. Indiquer si le banquier peut accéder à sa demande. Justifier.
- 2.5. Citer deux situations où le secret professionnel peut être levé.

**Gilbert DUMONT sera à la retraite le mois prochain. Ses revenus vont de ce fait diminuer. Il ne pourra malheureusement plus respecter ses engagements vis-à-vis de son cautionnement solidaire.**

- 2.6. Indiquer les solutions amiables auxquelles Gilbert DUMONT peut recourir auprès de la banque.

**Situation 2**

**Madame et monsieur CAPELLI souhaitent acheter un appartement et vous rencontrent pour l'obtention d'un crédit immobilier.**

- 2.7. Énoncer les obligations du banquier en matière d'information lors de l'octroi d'un crédit immobilier.
- 2.8. Préciser les préconisations du Haut Conseil de Stabilité Financière.
- 2.9. Expliquer pourquoi elles ont été établies.

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## Situation 3

**Vous recevez madame DUTILLEUL, 66 ans, qui souhaite avoir des informations suite au décès de son époux Robert DUTILLEUL à l'âge de 68 ans. Elle a des questions concernant sa situation et vous apporte les informations suivantes.**

Les époux DUTILLEUL, mariés sous le régime légal ont eu 2 enfants.

Ensemble, ils ont acquis pendant leur mariage une maison estimée à 400 000 € et un studio d'une valeur de 120 000 €.

Madame DUTILLEUL a hérité de ses parents, un terrain d'une valeur de 50 000 €.

Monsieur DUTILLEUL possédait un appartement d'une valeur de 250 000 € loué à l'année, acheté avant leur mariage.

Les époux ont souscrit conjointement une assurance-vie d'une valeur de 38 000 € avec dénouement au premier décès.

- 2.10. Dans un tableau, classer et évaluer les trois parties qui composent le patrimoine des époux au décès de monsieur DUTILLEUL.
- 2.11. Définir la notion de clause bénéficiaire d'une assurance-vie. Indiquer qui en sera le bénéficiaire. Justifier.
- 2.12. Expliquer si le montant de l'assurance-vie doit être comptabilisé dans l'actif à partager. Justifier.
- 2.13. Calculer le montant hérité par madame DUTILLEUL ainsi que celui des deux enfants.
- 2.14. Calculer les droits de succession à acquitter par les différents héritiers de monsieur DUTILLEUL.

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## DOCUMENT 1

### **Les 10 % des ménages les plus aisés ont accumulé la moitié du surplus d'épargne**

Grâce au Groupement des cartes bancaires CB, une équipe d'économistes a pu examiner les transactions effectuées par carte bancaire en temps réel. Grâce au Crédit mutuel, ils ont aussi pu étudier les comptes bancaires (recettes, dépenses et solde) de 300 000 ménages, sélectionnés pour constituer un échantillon représentatif de la population française. Tout cela bien sûr, dans le strict respect de la confidentialité des données personnelles.

Si les conclusions qu'ils tirent de l'observation de ces données exceptionnelles ne sont pas surprenantes, elles permettent d'affiner le diagnostic posé sur les conséquences économiques de la crise sur les ménages et d'appuyer les réponses des pouvoirs publics sur des données incontestables.

Les données de cartes bancaires permettent d'observer la chute brutale de la consommation pendant la période du confinement à partir de la mi-mars et jusqu'à la mi-mai. Elle représente une diminution de la consommation de 6,3 points en 2020 par rapport à l'année précédente. Heureusement, cette chute a été un tout petit peu compensée à la fin du confinement. Le redressement a été très rapide pendant l'été, mais l'essoufflement a ensuite été « très, très net », souligne Camille Landais, l'un des économistes qui ont travaillé sur ce projet.

### **Des secteurs très diversement affectés**

On constate une « énorme hétérogénéité sectorielle » : la consommation en biens durables (voiture, électroménager, etc.) s'est effondrée de 11 points pendant le confinement, mais a ensuite en partie été rattrapée, aux deux tiers, sans doute en partie grâce à la prime à l'achat pour les véhicules créés par le gouvernement. C'est plutôt une bonne nouvelle. « Si vous anticipez que vous allez perdre votre boulot, vous n'allez pas faire de gros achats. Le fait de voir que les biens durables ne se sont pas effondrés en post-confinement est un bon indice de la bonne tenue de la consommation agrégée », souligne Camille Landais.

Mais d'autres secteurs sont impactés plus durablement, comme ceux des loisirs et de la restauration, à cause du prolongement des restrictions sanitaires. Si vous n'avez pas consommé au restaurant pendant le confinement, il est peu probable que vous y alliez trois fois plus. Après un redressement au mois d'août, la tendance est à nouveau en baisse.

« À un extrême, le secteur des services à la personne a chuté en terme annualisé de 15 % pendant le confinement (avec un faible rebond post-confinement). À l'autre extrême, les services informatiques ont vu leur consommation augmenter de 13 et 24 % pendant et après le confinement respectivement. Ces chiffres suggèrent que l'approche sectorielle dans l'aide aux entreprises est indispensable », peut-on lire dans l'étude.

[...]

### **Les ménages modestes, possible moteur de la reprise de la consommation**

Mais les données les plus intéressantes viennent des 300 000 ménages dont la santé financière a été auscultée grâce au Crédit mutuel. Cela permet d'estimer à un peu moins de 50 milliards d'euros l'épargne accumulée en plus par les Français par rapport à la tendance de 2019, à cause de la situation

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

sanitaire. Une épargne essentiellement concentrée sur les comptes courants ou les livrets d'épargne liquides (livret A, etc.). Les ménages ont globalement profité de la période où leur consommation était entravée pour rembourser leurs emprunts à la consommation. Et comme ils ont moins contracté de nouveaux emprunts, ils ont réduit leur dette.

Mais cette tendance générale cache de fortes disparités. En classant les ménages des plus modestes aux plus aisés en fonction de leur niveau de consommation atteint en 2019, les économistes du CAE ont mis en évidence l'impact énorme de la crise sanitaire sur les ménages les plus pauvres, alors que les plus aisés s'en sont très bien sortis.

Les 10 % des ménages qui avaient le plus consommé en 2019 sont à l'origine de plus de 50 % de l'épargne accumulée pendant la crise ! Et près de 70 % du surcroît de l'épargne a été le fait des 20 % les mieux lotis.

Si la consommation de ces ménages aisés reste encore déprimée, cela tient à sa structure : leurs dépenses dans les voyages, la restauration et les loisirs en général sont encore entravées par les restrictions sanitaires.

Au contraire, les plus modestes ont dû « désépargner » pour passer le confinement, une tendance qui s'est prolongée pendant l'été. Leur revenu a été très fortement impacté, signe qu'ils occupent souvent les emplois les plus précaires, en CDD ou en intérim, bien moins protégés que les CDI. Ils ont été obligés de creuser leur dette.

Leur propension à consommer leurs revenus supplémentaires est pourtant énorme. Les économistes ont pu confirmer cette intuition théorique en regardant l'effet de la majoration exceptionnelle de la prime de rentrée scolaire de 100 euros par enfant décidée par le gouvernement. Ceux qui ont en profité ont augmenté leur consommation de 15 % en deux semaines en moyenne. Les ménages les plus modestes d'entre eux, sans aucune liquidité en réserve sur leur compte, ont même consommé 30 % de la somme reçue en deux semaines. Pour ceux qui avaient un peu d'épargne, ce montant n'a été que de 10 %.

Quelle leçon en tirer pour mieux relancer l'économie ? Il va falloir soutenir les revenus des plus modestes pour redresser la consommation. « Il faut, de manière urgente, renforcer l'arsenal de nos transferts à l'égard des ménages les plus modestes », exhorte Camille Landais, alors que le gouvernement doit annoncer de nouvelles mesures pour lutter contre la pauvreté samedi prochain.

*Le Point.fr le 12/10/2020 Par Marc Vignaud*

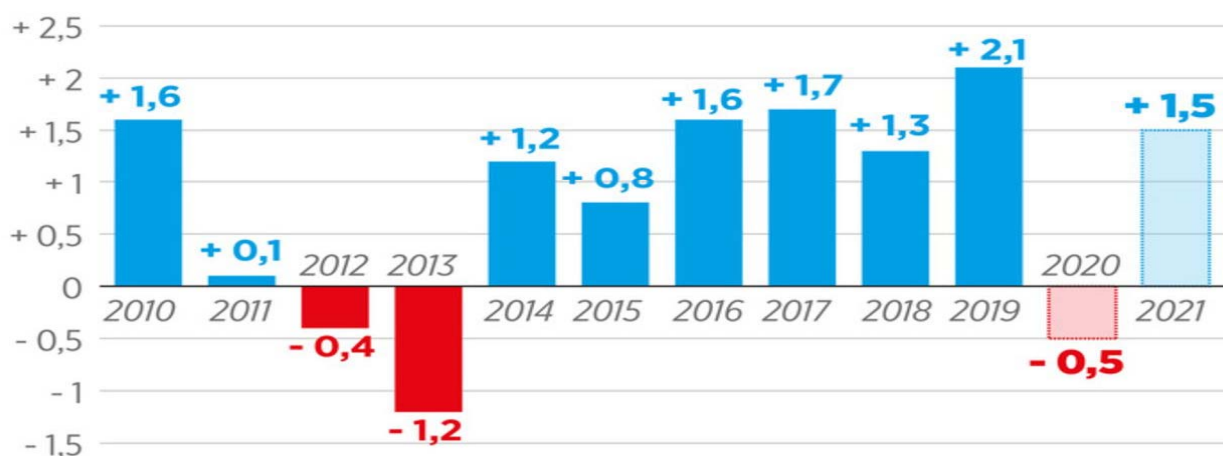
# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT 2

## Évolution du pouvoir d'achat des ménages



par rapport à l'année précédente, en %



SOURCES : INSEE, GOUVERNEMENT.

LP/INFOGRAPHIE.

DOCUMENT 3

### Le Haut Conseil de stabilité financière a réitéré ses recommandations

Neuf mois après la publication de ses recommandations sur la prévention des risques d'endettement immobilier excessif des ménages, le HCSF maintient toujours sa position. Les banques sont ainsi tenues de se conformer à ces préconisations si elles veulent assurer leur stabilité financière : durée d'emprunt limité à 25 ans maximum, et taux d'endettement inférieur à 33 %.

À travers cette décision, l'autorité financière, présidée par le ministre de l'Économie et des Finances, veut avant tout limiter les risques auxquels les établissements financiers s'exposent en cas de multiplication du nombre de crédits non remboursés. D'autant plus que l'impact de la crise sanitaire a durement affecté les revenus d'un grand nombre de ménages en France.

Le HCSF n'a ainsi fait que confirmer le durcissement des conditions d'octroi du crédit immobilier afin d'éviter une explosion des défauts de paiement. En vigueur depuis le début de cette année, ses recommandations ont entraîné une baisse du volume de production due à l'exclusion de certaines catégories d'emprunteurs (primo accédant, ménages aux revenus modestes...).

En maintenant sa position, le Haut Conseil freine la relance du secteur immobilier, déplorent les professionnels du crédit. En effet, de nombreux acquéreurs potentiels ont dû tout simplement renoncer à leurs projets faute de pouvoir trouver un financement.

Publié le mercredi 14 octobre 2020, *Meilleurtaux.com*

# NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

## DOCUMENT 4

### Extrait du barème de calcul des droits de succession

Parenté	Abattement
Héritiers en ligne directe ( <i>descendants et ascendants</i> )	100 000 €
Collatéraux 2 <sup>ème</sup> degré ( <i>frères et sœurs</i> )	15 932 €
Collatéraux 3 <sup>ème</sup> degré ( <i>neveux et nièces</i> )	7 967 €
Autres héritiers ( <i>oncle/tantes, cousins/cousines, sans lien de parenté</i> )	1 594 €
Enfant handicapé ( <i>abattement cumulable avec le premier</i> )	159 325 €

Parenté	Valeur héritage reçu (après abattement)	Barème
Conjoint survivant/partenaire Pacsé	Exonération de droits	
Héritiers en ligne directe	Inférieure à 8 072 €	5 %
	De 8 072 à 12 109 €	10 %
	De 12 109 € à 15 932 €	15 %
	De 15 932 € à 552 324 €	20 %
	De 552 324 € à 902 838 €	30 %
	De 902 838 € à 1 805 677 €	40 %
	Au-delà de 1 805 677 €	45 %
Collatéraux 2 <sup>ème</sup> degré : frères et sœurs (sauf exonération)	Jusqu'à 24 430 €	35 %
	Au-delà de 24 430 €	45 %